

Extrait du Registre des Délibération du Conseil Municipal Séance du lundi 16 décembre 2024

Date de convocation : 12/12/2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Laure BLANDIN JOUBERT, Pascal ALBOUSSIÈRE, Laurent BARRAL, Florence BRES-DUFOUR, Isabelle BLASSENAC, Evelyne CHALÉAT, Sylviane DUPRET, Fabienne ESPOSITO, Céline FERREIRA VALLA, Nicole FERREIRA, Francine GAILLARD, Gérard JOURDAN, Séverine MAITRE, Malika MEITER

Absents ayant donné pouvoir : Cédric COUR à Pascal ALBOUSSIÈRE, Yann ESCOFFIER à Evelyne CHALÉAT.

Absents excusés : Willy GILHARD, Laurent JOUD

Absent.e.s : Lionel DUSSERT, Laurence ROUVEYROL, Eric BARSCZUS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, M. Jean- Marc SOUCIET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°2024/62 CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Rapporteur : Pascal ALBOUSSIÈRE

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal, par délibération n°2024-36 lors de sa séance du 1^{er} août 2024, a approuvé l'avant-projet définitif relatif à la construction d'un local commercial.

Un marché de travaux décomposé en 6 lots a été lancé selon une procédure adaptée dans le respect des articles L2123-1 et R2123-4 à R2123-5 du Code de la commande publique.

Un avis de marché a été publié le 16/10/2024 sur le profil d'acheteur AWS, le Dauphiné Libéré, et le BOAMP.

Les lots sont les suivants :

Lot n°	Libellé
1	Gros-œuvre - Maçonnerie
2	Charpente bois – Couverture -Zinguerie
3	Enduit de façade
4	Menuiserie extérieure alu – Porte industrielle - Métallerie
5	Plafond – Doublage – Menuiserie intérieure - Peinture
6	Voirie et Réseaux Divers (VRD)

La date limite de remise des offres a été fixée au 15 novembre 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1414-1 ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1, et R2123-4 à R2123-5 du Code de la commande publique ;

VU le rapport d'analyses des offres en date du 9 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

– **D'APPROUVER** l'attribution du marché de travaux relatif à la construction d'un local commercial de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Montant H.T.
1 – Gros-œuvre – Maçonnerie	ŞAS BERNAUD BÂTIMENT 26 265 rue Jacqueline Auriol 26760 Beaumont-les-Valence	218 000,00 €
2 – Charpente bois – Couverture - Zinguerie	SAS TOITURES DAUPHINOISES 3005 route de la Croix de Collet 26300 Chateauneuf-sur-Isère	59 451,83 €
3 – Enduit de façade	SARL BASAGAC Façades 4 impasse F.A. Bartholdi 26120 Chabeuil	13 900,00 €
4 – Menuiserie extérieure – Porte industrielle - Métallerie	SAS DUPIN FRÈRES 3 rue Gustave Eiffel 26120 Chabeuil	35 136,36 €
5 – Plafond -Doublage – Menuiserie intérieure - Peinture	SARL ANDOLFATTO ET FILS 90 allée du Royans 26300 Chatuzange-le-Goubet	73 411,54 €
6 – Voirie et Réseaux Divers (VRD)	SARL ECHEVIN TP 200 chemin de Villeplat 26120 Montvendre	18 834,41 €

– **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Votants POUR : 18

Votants CONTRE : 0

S'abstenant : 0

Le Maire,
Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr